



n. 41.

JOURNAL PATRIOTIQUE  
DU DÉPARTEMENT  
*DE LA DORDOGNE;*

Du Dimanche 16 octobre 1791.

---

Liberté & Vérité.

---

*Administration du département.*

Comme nous n'avons rien à dire, dans ce moment, de l'administration du département, nous allons remplacer cet article par l'annonce d'un ouvrage qui nous a paru mériter l'attention de nos lecteurs.

*Dialogue entre Mirabeau & Louis XIV, aux champs - elisées.*

On sait que les capucins espagnols, & sur-

tout les carmes, donnent encore aux jolies espagnoles de petits livres qu'elles portent constamment sur elles avec leurs scapulaires bénits; ces petits livres contiennent, disent-elles, les saintes vérités de la religion : un tel livre est pour elles un *veni mecum*.

Celui que nous annonçons contient aussi des vérités, qui toutes peuvent être regardées comme les bases de la révolution ; avec quelques additions, on pourroit l'appeler aussi le *veni mecum* des peuples & des rois ; les premiers y trouveroient leurs droits, les seconds leurs devoirs : & d'ailleurs il n'est pas, selon nous, désagréable d'entendre discourir le premier génie révolutionnaire, avec le premier despote français : en voici un fragment.

Louis XIV. Quel esprit de vertige a donc faisi les Français ? J'en vois de toutes parts arriver en ces lieux effrayés du bouleversement de cette belle constitution monarchique, que moi & mes ancêtres avions été tant de siècles

à établir , & qui a fait la prospérité de mon  
règne & la gloire de la France.

Mirabeau. Cette belle constitution , la source  
de tant de maux , vous ne l'aviez faite que  
pour vous. Les Français en ont voulu une  
pour eux. La nature a repris ses droits , qu'une  
longue usurpation avoit fait méconnoître , &  
l'ouvrage de tant de rois a croulé dans un  
moment. N'est-il pas juste que la volonté de  
25 millions d'hommes , qui se croient mal  
gouvernés , l'emporte à la fin sur la volonté  
arbitraire d'un seul.

Parmi les cent & une vérités qui se trouvent  
dans ce dialogue , on n'eût pas été fâché d'y  
voir que , lorsqu'un roi dont les ayeux ont  
fait enterrer tant de milliers de Français , sans  
parler de l'immense déficit , veut bien faire à  
une grande nation la grâce de la gouverner  
pour 25 millions de rente , avec le droit de  
nommer aux emplois publics ses plus grands  
ennemis ; il lui fait trop d'honneur ! & le

4

peuple alors doit s'extasier de joie en le voyant paroître ! Il y a plus ; l'auteur n'a pas dit que les rois des peuples ont bien un autre mérite que les rois de théâtre , ils jouent bien mieux leurs rôles. Enfin , l'auteur n'a pas dit , que puisque les rois en mourant lèguent ordinairement à leurs successeurs de petites cassettes qui renferment des vérités bonnes à connoître , il ne seroit pas très-déplacé que Louis XVI mit aussi le petit écrit que nous annonçons au nombre de ceux qu'il voudra léguer à Louis XVII.

---

*Assemblée nationale.*

Le premier octobre , la seconde législature est entrée , sous la présidence du doyen d'âge. Elle a commencé à vérifier les pouvoirs de ses membres.

Du 2. L'ordre du jour étoit le rapport des difficultés qui ont pu s'élever sur la vérifica-

5

tion des pouvoirs. La nomination de plusieurs membres a été attaquée.

L'abbé Fauchet, évêque du Calvados, sur lequel la calomnie avoit lancé les traits les plus envenimés, après de vifs débats pour & contre, est déclaré membre de l'assemblée nationale législative.

On passe au recensement général des membres de l'assemblée. Il se trouve de députés présens dont les pouvoirs sont vérifiés, 394.

L'assemblée déclare qu'elle se constitue assemblée nationale législative.

A l'instant & par acclamation, tous les députés ainsi que les suppléans se sont levés, & ont juré, avec la chaleur & l'enthousiasme du patriotisme, de vivre libres ou de mourir, & de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale constituante, aux années 1789, 90 & 91.

Les citoyens présens dans les tribunes ont pris part à cet acte sublime ; tous ont élevé les mains au ciel , & l'ont pris à témoin de leurs sermens réitérés ! Les applaudissemens les plus vifs ont couronné ce premier acte de l'assemblée nationale législative.

Du 3. L'assemblée s'est occupée de la nomination d'un président ; les deux premiers scrutins ont été nuls ; au troisième , M. Pastoret a été élu président & prend le fauteuil.

M. Ducazel , député du département de la Seine inférieure , est nommé vice-président.

Il s'est élevé une discussion , les secrétaires seront-ils nommés à la pluralité absolue ou relative ? Après quelques débats , l'assemblée a décreté que six secrétaires seroient élus à la majorité relative : elle s'est retirée de nouveau dans les bureaux , pour procéder au scrutin de liste simple , qui a donné pour secrétaires , M M. François , Garan , Cérutti , la Cépède ,

Condorcet & Morveaux. Il a ensuite été décrété que le serment individuel seroit remis à demain. La séance levée à quatre heures.

Du 4. Il s'agit de prêter le serment; une simple émission de voix, l'élévation de la main eussent suffi sans doute à des personnes moins pénétrées de l'importance du serment. Mais c'est ici un serment de maintenir la constitution, alors le plus grand appareil est nécessaire. On décreté que l'acte constitutionnel sera apporté par l'archiviste, qu'une députation des douze plus anciens ira le chercher.

D'abord, au nom du peuple français, tous les membres se lèvent, & la main levée vers le ciel, ils prononcent le serment.

Messieurs, dit un huissier, voici l'acte constitutionnel; tous par respect se lèvent; M. Camus, dépositaire de l'acte, le présente au bureau, le transporte à la tribune. Le président s'avance & dit :

Je jure de maintenir de tout mon pouvoir la constitution du royaume, décrétée par l'assemblée nationale constituante aux années mil sept cent quatre vingt-neuf, quatre-vingt-dix & quatre-vingt-onze, de ne rien proposer ni consentir pendant le cours de cette législature qui puisse y porter atteinte, & d'être en tout fidelle à la nation, à la loi & au roi.

Tous les membres en posant la main sur le livre sacré, font le même serment ; un se prosterné religieusement & le baise, un autre s'attendrit & pleure, un autre porte la main sur son cœur, en disant, mon serment est gravé là depuis long-temps.

Quatre cent quatre-vingt-douze membres prêtent ainsi le serment ; l'acte constitutionnel est reconduit par les commissaires, & après un moment de recueillement,

On décrète qu'il sera fait une députation

9

de 60 membres au roi , pour lui annoncer que l'assemblée est constituée.

Après un acte aussi solennel & aussi authentique , dit M. Ceruti , nous devons témoigner notre reconnaissance à ceux à qui nous devons un si grand bienfait ; il fait l'éloge de l'assemblée nationale constituante.

On décrète des remercimens pour elle.

Du 5. M. Ducastel , président de la députation au roi , rend compte de sa mission.

Le roi a répondu à la députation qu'il se rendroit vendredi à l'assemblée.

Du 6. On reçoit diverses députations qui viennent complimenter l'assemblée.

Du sept. On fait lecture de la lettre du roi ; il prévient l'assemblée qu'il se rendra à une heure & demie , & qu'il a nommé M. Bertrand à la place de M. Thévenard , dans le département de la marine.

Le roi est arrivé à une heure & demie<sup>e</sup>,  
la députation a été le recevoir , il s'est assis  
sur son fauteuil , & s'est ainsi exprimé.

### MESSIEURS ,

Réunis en vertu de la constitution , vous  
ne négligerez rien pour assurer la prospérité  
publique ; vous mettrez au rang de vos pre-  
miers devoirs celui de faciliter la marche du  
gouvernement , d'affermir le crédit public ,  
d'assurer la liberté , d'attacher le peuple aux  
lois par le sentiment de son bonheur.

Témoins dans vos départements , des obs-  
tacles qu'elles ont pu rencontrer dans leur  
exécution , il vous sera facile de donner à  
l'administration toute la force & l'activité dont  
elle a besoin.

Pour moi , appellé par la constitution à  
faire exécuter & respecter les lois , je dois  
vous proposer les objets qui doivent être mis

en considération pendant le cours de la législature. Vous fixerez d'abord votre attention sur les finances, pour établir une juste proportion entre la recette & la dépense. Vous sentirez la nécessité d'établir un ordre permanent dans toutes les parties de l'administration. Vous vous occuperez de la réforme des lois civiles, & de les mettre d'accord avec les principes de la constitution, de simplifier la procédure. Vous encouragerez le commerce & l'industrie, vous organiserez l'éducation nationale.

J'ai donné les ordres les plus précis pour le rétablissement de l'ordre dans l'armée, j'en ferai de même pour la marine.

J'espère que nous ne serons pas troublés au-dehors ; j'ai pris les mesures les plus précises pour fixer l'opinion des puissances étrangères sur notre révolution.

MM. Il faut qu'il règne entre le corps

législatif & le roi, une harmonie & une confiance inaltérables : les ennemis de notre repos ne chercheront que trop à nous désunir. Il faut que l'amour de la patrie nous ranime, & que l'espoir du bonheur public nous soutienne & nous rende inséparables. L'administration ne sera plus troublée par de vaines terreurs, & il ne restera plus de prétexte pour l'éloigner d'un pays où les lois seront respectées.

Il est inutile d'observer que ce discours a été souvent interrompu, & suivi des cris de vive le roi.

M. le président y a répondu avec dignité.

S I R E ,

» Comme citoyen, vous devez aimer la constitution, comme roi, vous devez la maintenir & la défendre, elle vous a donné des amis dans ceux qu'on appeloit autrefois vos sujets ».

Le roi est sorti, & des cris *de vive le roi* ont recommencé. Il a été reconduit par la députation.

L'assemblée a ordonné l'impression du discours du roi , & la réponse du président , & leur envoi à tous les départemens.

On a annoncé que le secrétaire du département des bouches du Rhône avoit été arrêté à Chamberon : on l'a trouvé saisi d'une somme considérable d'argent , & de 200 mille liv. en assignats.

### *Nouvelles étrangères.*

*Madrid.* Le roi , le treize août dernier , a publié un manifeste par lequel il déclare la guerre au roi de Maroc , qui de son côté a fait la même notification à ses sujets. Le libelle espagnol explique les griefs qu'il reproche à sa majesté Maroquine ; ce dernier est bien plus bref , puisqu'il n'a donné d'autres motifs de sa déclaration , que les chrétiens Espagnols étoient des ennemis nuisibles à sa sainte loi , & qu'ils ont usurpé Ceuta ; en même temps ,

il ordonne un Ramazan, pour que le saint prophète accorde sa protection à tous ceux qui prendront les armes contre les chrétiens ses ennemis.

Cette guerre pourra un peu faire diversion à celle que notre cabinet se proposoit de faire à la France.

*Chambéry.* Le jour de la fête de la vierge, la grande procession se préparoit comme d'usage; la marche étoit réglée, les cierges allumés; quatre de vos ci-devant devoient porter le dais, lorsqu'on apprit que l'ex-évêque Dulaud devait présider la cérémonie. Aussitôt pénitens gris, bleus, blancs, confréries, corps de métiers, tous refusèrent de marcher sous la croix d'un évêque aristocrate & réfractaire: le prélat, habillé tout de neuf, supplia représentant, la larme à l'œil, que depuis quatre ans qu'il étoit évêque, il n'avoit fait encore aucune fonction pastorale; au point que le sénat, pour la tranquillité publique, crut devoir défendre la procession.

*Kinzing.* Un aubergiste de Basle s'étoit rendu

caution pour la valeur de 22 mille florins que Mirabeau-tonneau devoit à plusieurs fournisseurs. Cet aubergiste, forcé de payer, s'est adressé à M. Schlosser, président des bailliages d'Emmetin, &c. Il avoit lancé un décret de prise de corps contre le vaillant Tonneau, qui a été de suite conduit dans une maison d'arrêt à Calsrouh. Dans ce séjour de paix & de réflexion, le général adressa une requête au prince de Dourlach, qui, touché de sa situation l'a fait élargir. Le Baslois a porté ses plaintes au président, homme de tête. Celui-ci indigné du peu d'égard que l'on avoit fait de ses conclusions, est parti pour Calsrouh, pour donner sa démission de président ou obtenir justice.

L'on attendoit dernièrement au camp d'Ettenheim 6 mille hommes de Worms. Ce sont sans doute 6 mille ci-devant qui paradent aux environs de cette ville, à la satisfaction de tous les petits tyrans d'Allemagne.

Les dames Claristes qui, depuis leur sup-

pression par Joseph II, sont établies à Fribourg, prennent un grand intérêt aux affaires de France. Elles frayent avec les Récollets alsaciens, auxquels elles font en ce moment de très-beau linge, concurremment avec les dévotes de cette ville. Ces moines se donnent pour la crème de la nation. Ils disent que depuis leur fuite, il n'y a plus de religion en France, & qu'à peine y trouveroit-on à présent dix chapelets. Aussi les dames Claristes ont établi une manufacture de chapelets, où il s'en fabrique un mille par jour. Mirabeau-tonneau s'est chargé de leur introduction en France, lorsqu'il en fera la conquête.

---

### *Nouvelles du jour.*

*Bar-le-Duc.* On nous écrit de Charleville que les gardes nationales qui y sont campées, vont passer à Douai ou à Lille ; les jeunes volontaires montrent le plus grand désir d'aiguiser leurs sabres contre ceux des émigrés. Ceux-

ci se rassemblent à Coblenz, & on ne doute pas que dans leur délire, ils ne risquent une tentative pour le mois prochain. Mais, à juger de l'avenir par le passé, certes il n'y aura que des paroles. L'empereur désarme, mais ce n'est pas ce désarmement qui doit nous rendre plus tranquilles; c'est le peu de soldats, la mauvaise discipline de l'armée de la mort, & la misère des chefs qui vont partout demandant l'aumône.

*Philippeville.* Tout respire ici le plus ardent patriotisme; citoyens & soldats vivent dans l'union la plus parfaite. Le 29e. régiment d'infanterie, ci-devant Dauphin, le onzième des chasseurs à cheval & un détachement des canonniers d'Auxonne qui forment notre garnison, fournissent tous les jours cent hommes qui travaillent avec un zèle infatigable aux fortifications: ils ne quittent leurs travaux qu'avec regret, & se plaignent que leur tour ne revient pas assez souvent: la satisfaction d'avoir pu contribuer en quelque chose à mettre

leur patrie en état de défense, fait toute leur récompense.

*De Joussé, près Civrai.* Six aristocrates, trois hommes & trois femmes, veulent fuir & émigrer, ils marchent la nuit : la voiture passant sur le pont de Joussé, verse dans le Clain. Le conducteur de crier *au secours*. Les habitans sortent, dégagent la voiture, & mettent les six personnes à flot ; les voyageurs sont obligés de coucher, & là il s'établit entre les libérateurs & les libérés une conversation qui fait connoître les motifs du voyage. Les soins des premiers furent si touchans, leurs instances si vives, leurs représentations sur les inconveniens de l'émigration & les malheurs qu'ils entraînent, que nos aristocrates font au milieu de ces bonnes gens, un feu de joie des lettres qu'ils avoient reçues de Coblenz, pour s'y rendre, & protestent en retournant chez eux, qu'ils n'abandonneront plus leur patrie.

*Paris.* Les commandans & capitaines des

bataillons des volontaires de l'armée parisienne se sont rassemblés, sous la présidence d'un notable pour la division & formation des compagnies par quartiers. — La troupe du centre s'étoit rassemblée la veille pour tirer au sort les compagnies de la gendarmerie nationale, & les régimens organisés en troupe de ligne.

§. La plupart des membres de l'assemblée nationale constitutive paraissent vouloir se fixer à Paris, ils ont choisi pour point de réunion une salle de l'abbaye St.-Martin des-Champs ; cette société va sans doute se former en club.

§. Un citoyen du Calvados a trouvé le moyen d'ériger, en l'honneur de la constitution, un monument éternel, impérissable, auquel les fils de Titan même qui vouloient escalader le ciel ne pourroient pas porter atteinte, & qui ne coûteroit pas un sol à la nation. Voici comme M. Borel l'aîné de Castilly expose son plan.

Entre les constellations qu'on appelle le bras

*d'andromede & le lézard*, de 39 à 48 degrés du pôle, il existe une vingtaine d'étoiles qui n'ont aucun nom. Or précisément à l'époque de la fameuse nuit du 4 au 5 août, ces étoiles brillaient sur la France. Suivant *Flamstied*, célèbre astronome, elles n'appartiennent à aucune constellation; or, c'est de ces astres que M. Borel forme son monument.

« Ces étoiles seules, à l'exclusion de toutes autres, couvrirent notre empire dans le moment le plus fécond de cette révolution, c'est-à-dire, depuis environ une heure cinquante minutes, jusqu'à deux heures dix minutes de la nuit à jamais mémorable du 4 au 5 août. — 1°. Je nomme la plus brillante Louis XVI, restaurateur de la liberté; 2°., six sont très-près les unes des autres, & passent au zenith de Versailles, je les nomme assemblée nationale; 3°. une des plus brillantes passe au zenith de la patrie de Mirabeau, je lui donne le nom de ce grand homme; 4°. une passe au zenith d'Arras, & une autre au zenith de Chartres, je nomme

la première Robespierre , & la seconde Pétition .  
 Enfin je donne à chacune des autres le nom de  
 la métropole dont elles approchent le plus .  
 Voilà le monument que je dédie pour éterniser  
 la mémoire de notre révolution ; *il ne coûterien*,  
*il est apperçu de plus de mille lieues au-delà*  
 de notre hémisphère ; & vous voyez bien ,  
 monsieur , qu'il durera autant que le monde ».

§. On disoit hier M. Barnave tué .

§. Un de nos grands théâtres a mis à l'étude  
 une farce politique ayant pour titre *le club des*  
*jacobins*.

§. Le roi & la reine doivent aller aujourd'hui à la comédie italienne ; ils ont fait demander *l'amant jaloux & les chasseurs & la laitiere*. Il est remarquable qu'ils demandent toujours des pièces où il n'y a pas lieu à la moindre allusion .

*Questions à M. Duportail.* Pourquoi le décret qui ordonne que les régimens étrangers seront mis sur le pied de troupes nationales

n'est-il pas encore exécuté , quoique rendu depuis plus de trois mois ? Pourquoi ces régimens conservent-ils l'uniforme étranger ? Pourquoi les commandent-on encore en allemand ? Pourquoi y bat-on encore les marches allemandes ?

Pourquoi a-t-on affecté de porter ces régimens sur les frontières , de leur faire garder les postes les plus importans , tandis que les régimens nationaux sont en seconde & troisième ligne ?

Pourquoi remplit-on avec tant de lenteur les emplois vacans dans l'armée . Pourquoi a-t-on fait jusqu'ici , en général , les plus détestables choix ? Pourquoi a-t-on refusé d'employer un très grand nombre d'officiers patriotes qui ont des droits à être placés ?

*Questions à M. de Montmorin.* Pourquoi nous laisse-t-on ignorer les mouvemens inconvénients des puissances étrangères contre nous ?

Pourquoi nous cache-t-on la la marche de cette colonne prussienne qui s'avance vers nos frontières ? Pourquoi n'avons-nous encore aucun renseignement officiel sur ce congrès d'Aix-la-Chapelle , dont on parle dans toute l'Europe , excepté en France ? Pourquoi n'a-t-on pas rendu publiques les dépêches officielles par lesquelles le roi annonce son acceptation à toutes les puissances étrangères ? Pourquoi n'apprenons-nous que par la voie des journaux ou de nos correspondances particulières toutes les trames ourdies contre notre constitution , tous les préparatifs faits contre notre liberté ?

---

### A B L E.

#### *Les unions bizarres.*

Un rossignol jeune & charmant ,  
Sans aucun secours mercenaire ,  
Ne dut son merveilleux talent

Qu'aux seules leçons de son père:  
Avis sans doute salutaire  
Pour que tout père en fasse autant.

Bientôt il surpassa son maître,  
Dont le cœur tiroit vanité  
De l'heureuse rivalité  
Qui sembloit le faire renaître.  
Sa voix, dans ses longs roulemens,  
Ne sentoit point l'apprentissage;  
Il embélissoit son ramage  
De mille nouveaux agrémens  
Qui charmoient tout le voisinage.

Une moinille dont le nom  
N'offre rien de beau ni de bon;  
Fort curieuse de l'entendre,  
Pour lui d'amour se laissa prendre.  
Elle étoit riche. Les moineaux  
Ont toujours tout en abondance,  
Surs d'avoir cette ressemblance  
Avec les fermiers généraux:  
De tout ils tirent la substance;

En tous temps, en toutes saisons ;  
 Ils dément l'été les moissons ,  
 N'exceptant aucune semence ;  
 Et dans les plus cruels hyvers,  
 Tous les greniers leur sont ouverts :  
 Tel est le sort de cette engeance.

Au contraire, le rossignol ,  
 Seroit réduit à l'absinence ,  
 S'il ne changeoit souvent de sol.  
 Pour arrêter cette navette ,  
 La moinille se proposa ,  
 Et le rossignol l'épousa ,  
 Pour les beaux yeux de sa cassette.  
 Il parut bientôt que le ciel ,  
 N'approuvoit pas ce mariage ;  
 Il mit souvent dans leur breuvage  
 Bien plus d'absynthe que de miel.  
 Il en vint pourtant trois fauvettes ;  
 Heureusement pour les pauvrettes ,  
 Elles tenoient du paternel ,  
 Beaucoup plus que du maternel.

A Force de soins & de veilles ;  
 Le père en eût fait des merveilles ;  
 Mais hélas ! sa mort leur ravit  
 Tout moyen de s'orner l'esprit.

La mère sans goût, sans science,  
 N'en sentant pas la conséquence,  
 Les garda long-temps dans son trou,  
 Tendresse funeste & cruelle !  
 Qui ne leur apprit auprès d'elle  
 Qu'à répéter *Giri, Girou.*

Elle mourut. Cette disgrâce  
 Laissoit l'espoir à leur ayeul,  
 D'en effacer jusqu'à la trace ;  
 Mais un oncle rempli d'orgueil,  
 Et fier de sa cravate noire,  
 Ne voulut pas qu'il eût la gloire  
 D'endoctriner ses rejettons.  
 On sait assez, s'il faut l'en croire,  
 Sans y mettre tant de façons,  
 Quand on fait bien manger & boire.

Comme l'opulence le fit

L'époux de noble pigrièche ;  
 Ce fut d'elle qu'il se servit  
 Pour faire enlever tout le nid.  
 Ce fâcheux contre-temps empêche  
 Qu'un bon père, le vrai tuteur,  
 Ne débarbouille la nichée,  
 Pour son malheur trop entichée  
 Des bons repas du ravisseur.

Là-dessus grande procédure ;  
 Un aigle enfin la termina,  
 Et le vieux rossignol rentra  
 Dans tous les droits de la nature.

---

*Anecdote grecque.*

Sophocle au déclin de son âge ;  
 Traduit devant l'aréopage ,  
 Apprit que ses propres enfans  
 Disoient , pour le faire interdire ,  
 Qu'il n'étoit plus dans son bon sens ;  
 Pour défense il se mit à lire

Un drame qu'il venoit d'écrire ;  
 Qui charma tous les assitans ;  
 L'honneur qu'on rendit à sa lyre  
 Couvert d'opprobre les plaignans.  
 A quoi bon vouloir faire outrage  
 A la vielleſſe des savans ?  
 On fait par-tout que c'est l'ouvrage ,  
 Ou des sots ou des ignorans ;  
 Le vrai génie a des mesures  
 Qui le dirigent autrement.  
 Il croit de tout beau monument  
 Devoir respecter les mazures.

---

*L'ouverture de la foire.*

Oh ! le bon temps pour les emplettes !  
 On n'étale ici que du bon.  
 Piez-vous y sans nul soupçon ,  
 Le moindre vendeur d'allumettes  
 Vante celles de sa façon.  
 Venez , Messieurs , ce tintamare

Nous décide le plus souvent ;  
 Par-là, mauvais pour bon te vend ;  
 Le vrai connoisseur est très-rare,  
 Du bon marché tel est content  
 Qui tôt après l'essai déclare,  
 Qu'il a mal placé son argent.

Sans doute c'est pourquoi du temple  
 Jesus-Christ chassa les marchands.  
 Comment prévoir qu'à contre sens  
 On prendroit un jour cet exemple ?  
 Dans la crainte d'être déçus,  
 Les gens ne vont plus à l'église,  
 Et dédaignent la marchandise  
 Du réfractaire & de l'intrus.  
 Il n'est, pour les cœurs corrompus,  
 Rien de si sain qui ne leur nuise.

*Par un ancien militaire, âgé de 80 ans.*

---

*Extrait d'une lettre de M. l'abbé Cournand.*

M. Votre patriotisme, vos lumières &

vos place m'engagent à vous prier de me servir d'interprète auprès du corps municipal. Puisqu'il n'y a plus pour aucune partie de la nation, ni pour aucun individu, aucun privilège ni exception au droit commun de tous les Français, puisque la loi ne reconnoît plus ni vœux religieux, ni aucun autre engagement qui seroit contraire aux droits naturels ou à la constitution, je crois pouvoir & devoir déclarer mon mariage, & je supplie la municipalité de Paris de recevoir cette déclaration, en attendant que le pouvoir législatif ait établi les officiers publics, qui recevront & conserveront les actes dont il est parlé à l'article 7 du titre 2 de la constitution, qui traite de la division du royaume & de l'état des citoyens.

Tous mes papiers sont en bonne & due forme. Le consentement des parties a dévancé le temps de la liberté accordé par la loi ; le mariage n'étant considéré désormais par

Le législateur que comme contrat civil , c'est ce contrat que je désire déposer entre les mains des officiers municipaux de Paris , suppléans naturels de ceux que le pouvoir législatif n'a pas encore nommés. En se prêtant à mes vœux , ils donneront un grand exemple à la France , & lèveront des obstacles que mon courage , ma persévérance , & la pureté de mes intentions n'auroient pas dû renconter , &c.

---

#### AVIS DIVERS.

Nous avons annoncé , par un prospectus inséré dans un de nos précédens journaux , l'ouvrage de Fra-Paolo , intitulé : *discours dogmatique & politique , sur l'origine , la nature , les prétendues immunités , & la véritable destination des biens ecclésiastiques*. Cet ouvrage , dont l'édition est presque entièrement épuisée , a été remis à l'impression par un zélé pa-

triote du district de Bergerac , & à ses frais.  
Les personnes incrédules qui débitent qu'on  
a entièrement dépouillé le clergé des biens  
qui lui appartenioient , y verront au contraire ,  
par des preuves authentiques , que c'est ce  
ci-devant clergé qui nous avoit usurpé ces  
mêmes biens , &c. &c.

Cet ouvrage se trouvera à Périgueux , au  
mois de janvier prochain , chez JOSEPH  
DAURIA C , imprimeur , rue Limogeanne  
n°. 4. Il se vendra 2 liv. broché.

#### A LOUER.

Une maison située en cette ville , près la  
place du Greffe.

*S'adresser à M. Foulcon , ci-devant procureur.*

Deux chambres garnies à louer.

*S'adresser à M. METGE.*